



RAPPORT MENSUEL : MARS 2013

0. INTRODUCTION

Le présent rapport mensuel est une évaluation de la situation des droits de l'homme qui a prévalu au Burundi au cours du mois de Mars 2013. L'évaluation procède d'une analyse contextuelle, laquelle est pour nous un préalable pour une bonne appréciation de l'évolution de la situation des droits de l'homme dans leur ensemble. En effet, elle permet d'évaluer le niveau de respect des droits fondamentaux de la personne humaine, le droit à la vie et à l'intégrité physique passant avant tous les autres. Les cas de viol en tant qu'atteinte à la dignité humaine susceptibles d'entraîner des retombées sur le plan psychologique, physique et moral des personnes, feront l'objet d'analyse dans ce rapport. La même analyse portera sur les cas de torture et de mauvais traitements imposés aux personnes privées de liberté.

L'APRODH qui est une organisation de protection des droits des personnes détenues passe jamais sous silence l'évolution de la population carcérale dans différents établissements pénitentiaires de même que les conditions de détention dans les cachots de la police judiciaire des communes. Notre rapport relatara ensuite les activités quotidiennes en termes d'accueil, d'écoute et d'orientation des nombreuses personnes qui ne cessent de venir demander de l'aide ou des conseils juridiques aussi bien au siège que dans les antennes de l'APRODH.

Bref, le présent rapport s'articule sur les points suivants: le contexte sécuritaire, politique, judiciaire et social, les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique, les cas de viol et de torture, la situation carcérale et enfin les activités d'assistance juridique, psychologique et d'orientation des victimes de violation des droits humains.

En conclusion à ce rapport, nous proposons aux différentes parties prenantes des pistes pour un meilleur respect des droits humains.

I. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL

I.1. Du contexte sécuritaire

Au cours de ce mois de Mars 2013, la sécurité a surtout été menacée par la circulation des bandes armées et les affrontements avec les forces de défense et de sécurité, les vols à mains armées dans les ménages ainsi que par les jeunes affiliés au parti CNDD/FDD (Imbonerakure) qui font des exactions de toutes natures.

En effet, en province Cankuzo, la circulation des hommes armés a été signalée surtout dans les communes de Cendajuru et Mishiha. En commune de Mishiha et plus précisément sur la colline de Musemo, un groupe d'hommes armés de fusils, de machettes et de battons a tendu une embuscade à un bus de l'OTRACO en date du 28/02/2013. Dans cette embuscade, six personnes ont été blessées.

De même, dans la nuit du 18 au 19 Mars 2013, une embuscade a été tendue sur la RN 7 à Cogo en commune Mugamba par des personnes armées : 3 commerçants de Kayogoro qui se rendaient à Bujumbura ont été dépouillés de leur argent soit une somme de 12.000.000 FBU. Lors de la patrouille, la police a retrouvé une grenade perdue par les voleurs.

En commune Cendajuru, sur la colline de Misugi, il y a eu affrontement entre les éléments des forces nationales de défense et de sécurité (militaires et policiers) et un groupe d'hommes armés de fusils qui venaient de la TANZANIE en date du 23/03/2013. Un policier aurait été blessé au cours de ces affrontements. Quatre personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes.

En province Cibitoke, surtout dans la commune Rugombo, les jeunes du parti CNDD-FDD se font manifester par des actes de violence contre la population. Le cas récent a eu lieu sur la colline Rukana en commune Rugombo où KARIMANZIRA Pierre a été violemment battu par des Imbonerakure. Cela a nécessité des soins de santé pour la victime.

Ces exactions des Imbonerakure ont également été enregistrées dans les communes Mwakiro et Giteranyi où ils continuent à faire des patrouilles de nuit qui inquiètent la population en général et les membres des partis de l'opposition regroupés au sein de l'Alliance Démocratique pour le Changement (ADC – Ikibiri) en particulier. Ces derniers ont peur car ces jeunes se promènent souvent avec des armes à feu et ils sont très agressifs. En province Bururi, le journaliste à la radio Bonesha Alexis Nibasumba a été tabassé, en date du 27/03/2013, par les Imbonerakure du parti CNDD-FDD du simple fait qu'il passait devant la permanence de ce parti.

En Province Bubanza, la présence des armes qui pullulent encore dans la population menace la paix et la tranquillité de celle-ci. En effet, le 14/03/2013, vers 17 heures, au chef lieu de la commune Bubanza, trois jeunes garçons MBORUMBONYE Jean (27 ans), UWIMANA Clovis (25

ans) et BIZIMANA Pascal (25 ans) munis d'un fusil de marque pistolet ont été arrêtés par la police. L'autre qui avait un fusil de type kalachnikov a, quant à lui, échappé de justesse. Les trois ont été condamnés ce 20/3/2013 à 10 ans de servitude pénale par le TGI Bubanza pour détention illégale d'armes.

En Province Bururi, la sécurité est souvent perturbée par la prolifération des armes à feu détenus illégalement par la population. Ainsi, dans la nuit du 27 au 28 Février 2013, des voleurs ont pillé dans une boutique située sur la colline Mahonda de la commune Bururi.

Bien plus, une attaque a été perpétrée pendant la nuit du 09 au 10 Mars 2013 dans le ménage de GASIHIRI Bernard aux environs de 20 h 45min sur la colline Murago en commune Songa. Lors de cette attaque, un fusil de type kalachnikov illégalement détenu ainsi qu'une somme de 600.000 FBU ont été volés. Le chef de ménage et sa femme Berthe ont été blessés.

Dans la nuit du 21 au 22 Mars 2013, les militaires en collaboration avec la population ont attrapé trois voleurs qui étaient sur le point de voler dans un ménage situé sur la colline Kanenge, zone Kigwena de la commune Rumonge. Deux autres voleurs ont réussi à prendre le large. Mais un pistolet a été saisi.

La nuit du 18 au 19 Mars 2013 à Gatete en zone Buruhukiro de la commune Rumonge, une grenade a été lancée dans un cabaret, faisant un blessé, à savoir l'élève Niyongabo Aristide qui profitait de la lumière pour étudier.

Enfin, le matin du 09 mars 2013, dans la même province de Bururi, des tracts ont été retrouvés dans la ville de Rumonge, sur lesquels était écrit « Ikibiri rondera ibirwanisho mwirwanire ». La population craint à un montage des membres du parti CNDD-FDD. Cela a fait peur à la population qui redoute de retomber dans la violence armée que tout le monde a vécue ces dernières années.

I.2. Du contexte politique

La conférence organisée par le BNUB sur « le processus électoral au Burundi : enseignements et perspectives » tenu du 11 au 13 mars 2013 à l'intention des acteurs politiques burundais donne espoir d'une cohésion politique et sociale.

En effet, dans la région Centre - Est, la situation politique est bonne. Les partis politiques organisent des réunions et descentes sur terrain pour rencontrer leurs membres sans aucune entrave. L'exemple récent est celui des membres du parti MSD de la province Ruyigi qui se sont réunis en date du 13/02/2013.

Dans le Nord du pays, la tolérance entre les partis politiques se rétablit progressivement et l'espoir d'une totale cohésion pointe à l'horizon. L'administration accorde facilement des permissions aux partis politiques qui veulent organiser des activités.

Toutefois, en province Bubanza, la situation est autre : ce mardi 19/03/2013, en commune Gihanga, les membres du parti MSD ont été privés de leur liberté de se réunir avec comme motif que l'autorité communale avait été informée tardivement.

I.3. Du contexte judiciaire.

En Province Ruyigi, en date du 13/02/2013, le T.G.I de Ruyigi a prononcé un jugement pour le dossier RMP 11527/S.I/RMPG643/M.A, RP 3569/Rgi où MAZOYA Patrice, ancien Chef de zone Nyabitare, est poursuivi pour les actes de torture qu'il aurait infligé à HARIMENSHI Ernest. Dans le prononcé du jugement du 13/02/2013, MAZOYA Patrice a été acquitté. Le Ministère Public a interjeté appel et l'audience publique du 08/03/2013 à la Cour d'Appel de Gitega a remis le dossier au 05/04/2013.

Rappelons que ce même chef de zone a déjà été condamné, en date du 22/02/2013, à 10 ans de servitude pénale principale et de 2.000.000 FBU de dommages et intérêts réunis pour des actes de tortures infligés à HAKIZIMANA Emmanuel.

Certains justiciables de la province Kayanza apprécient différemment la qualification de l'infraction de flagrance. Ils s'appuient sur l'exemple récent où les policiers qui ont fusillé les fidèles venus faire leur prière sur la colline Businde n'ont pas été directement jugé contrairement aux autres fidèles qui, avant cette incident, avaient bravé une décision administrative. L'on pourrait penser à une justice à double vitesse. D'une manière générale, les justiciables de toute la région Nord saluent la mesure instituant la permanence pénale pour les cas de flagrance mais se plaignent d'une certaine négligence observée dans les investigations pour certaines infractions risquant de basculer dans l'échec occasionné par l'inexploitation de toutes les pistes.

En province Mwaro, le Tribunal de Grande Instance en collaboration avec la CTB ont organisé l'itinérance à Muramvya du 25 au 27/03/2013 et pour cette dernière, 32 dossiers étaient sur l'extrait de rôle. Parmi ces dossiers, 17 ont été pris en délibéré et 15 ont été reportés à une date ultérieure.

Pour la province de Muramvya comme en province Bururi, la population se réjouit énormément de l'organisation des audiences parallèles (civiles et pénales) par le TGI afin que les détenus comparaissent en temps utile.

En province Cibitoke, le secteur de la justice reste corrompu. Les gens qui n'ont pas de l'argent à donner à certains magistrats n'ont pas droit à une justice équitable et pour la plupart de fois ne sont même pas écoutées.

En province Bubanza, des cas d'arrestations arbitraires ont été enregistrés. Accusés de participation aux bandes armées, NAHIMANA Jean de Dieu (16 ans), NIYOBUHUNGIRO Jean-Claude (14 ans), IRANKUNDA Eric (16 ans), BIZIMANA Richard (16 ans), NSHIMIRIMANA

Richard (16 ans), NIMPAYE Floribert (15 ans) arrêtés tous le 6/3/2013 à Kagwema ont été relaxés par l'officier du ministère public une semaine après.

En Mairie de Bujumbura, l'arrestation de l'ancien Maire de la ville, Maître Evrard GISWASWA a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Il a été arrêté, en date du 11/3/2013 par la commission chargée d'enquêter sur l'incendie qui a ravagé le marché central de Bujumbura mais curieusement, il a été interrogé sur les infractions qui ne relevaient pas de la compétence de la commission: telles, la gestion frauduleuse du marché, la prise illégale d'intérêt et la concussion.

I.4. Du contexte social

Dans la région centre - est, des cas de litiges fonciers, des conflits familiaux de toutes natures (les violences basés sur le genre, les violences domestiques et/ou conjugales, les problèmes de succession, les cas de concubinage) et des cas de vol font le gros des dossiers pendants devant les différentes juridictions de la région.

Dans la région nord, les conflits fonciers, l'ivresse et le concubinage sont à la base des querelles dans les familles. De même, en province Mwaro, on remarque une cohabitation pacifique entre les composantes de la population. Toutefois, les cas de conflits fonciers et de règlements de comptes sont quelques fois à l'origine des coups et blessures et même des tueries.

En Mairie de Bujumbura, les décisions de la Commission Nationale Terres et Autres Biens (CNTB) créent un climat malsain au sein de la population. A titre exemplatif, nous mentionnerons le cas de la commune Nyakabiga, ce mercredi le 25/3/2013, où la population a opposé une résistance farouche à la CNTB qui était allée expulser une famille pour exécuter sa décision. Celle-ci était injuste et illégale d'après la population. La police a été obligée de rebrousser chemin tout en promettant un retour prochain.

Le problème des terres et autres biens entre résidents et rapatriés persiste également en province Bururi et fait que ces deux parties ne se regardent pas d'un bon œil. La CNTB se prend pour une juridiction jusque à faire emprisonner ceux qui se seraient « rebellés » contre ses décisions (un cas qui s'est produit en commune Vyanda).

Enfin, le rapport de la commission chargée d'enquêter sur l'origine de l'incendie qui a ravagé le marché de Bujumbura est sorti le 23/3/2013. Selon ledit rapport, cet incendie est d'origine accidentelle. Par contre, le Procureur Général de la République a annoncé que bien que l'incendie soit d'origine accidentelle, ceux qui avaient été arrêtés pour des raisons d'enquête ne seront pas pour autant libérés d'autant plus qu'ils sont poursuivis pour d'autres infractions. Ce fameux rapport n'a pas satisfait les organisations de la société civile qui souhaiteraient la contre-expertise d'une commission indépendante.

II. DES CAS D'ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1. Présentation générale.

Au mois de mars 2013, les cas d'atteintes au droit à la vie ont augmenté sensiblement suite aux tueries perpétrées à Businde dans les rangs des fidèles de NGENDAHIMANA Eusébie.

En effet, le 12 mars 2013 fut une date fatidique où très tôt le matin vers 5h 20min, un groupe de policiers a déferlé sur les croyants paisibles en pleine procession de prière sur la colline Businde - Nyagatobo en commune Gahombo. Lesdits policiers ont intimé l'ordre de vider les lieux et les fidèles ont vite obtempéré et ont quitté la place dite sacrée. Les policiers les ont escortés gentiment mais arrivés à un kilomètre du site, ils les ont ordonnés de s'asseoir avec l'intention de les dépouiller de leurs biens et les tabasser comme d'habitude. Le moindre refus de s'asseoir a suscité une réaction brutale de la part des policiers qui ont ouvert le feu sur une population sans armes ni défense. Les policiers n'ont pas hésité de tirer des rafales de balles, tuant neuf croyants et blessant plus d'une trentaine. C'est cet incident qui a alourdi le bilan du mois de Mars 2013.

Ainsi, sans être exhaustif, le nombre de cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes enregistrés par nos observateurs provinciaux à travers tout le pays est de 40 personnes tuées et 86 personnes blessées ; ils se répartissent comme suit :

Bubanza (3 tués), Bujumbura Mairie (1 tué), Bujumbura Rural (1tué), Bururi (2 tués-4 blessés), Cankuzo (1 tué-6 blessés), Cibitoke (7 tués-1 blessé), Gitega (2 tués), Kayanza (10 tués-38 blessés), Kirundo (3 blessés), Makamba (2 tués-1 blessé), Muramvya (1 tué-5 blessés), Muyinga (3 tués-4 blessés), Mwaro (4 tués-18 blessés), Ngozi (2 tués-2 blessés), Rutana (1tué-2 blessés), Ruyigi (2 blessés).

Notons que pour la province de Karusi, aucune donnée n'a été disponible.

A part cette situation macabre de Businde ci – haut décrite, les autres cas de personnes tuées relèvent souvent de la justice populaire, des conflits fonciers, des enlèvements présumés de personnes retrouvées mortes sans que les assassins soient identifiés ou de la barbarie meurtrière des Imbonerakure comme le montrent les quelques exemples ci-après :

- En date du 29/03/2013, MURYAWINANGA, un *mutwa* accusé de vol de porc a été tué par un groupe de personnes dirigé par le nommé MUNYARWANDA sur la colline Masango de la zone Kayanza. Il n'y a pas eu d'enquêtes.
- Sur la colline Musasa de la commune Kiremba, Province Ngozi, la nommée NZITONDA a été assassinée le 26/03/2013 dans sa maison par des personnes non encore identifiées. Les assassins sont d'abord entrés dans la chambre de sa fille et l'ont immobilisée avant

de défoncer la chambre de sa mère et la tuer. La fille n'a reconnu personnes parmi les assassins, et il n'y a pas eu d'enquêtes.

- NDARUSEHEYE a été découvert mort, tué le 30/3/2013 dans la rivière BUYONGWE en commune Kiremba, Province Ngozi. Les sources sur place rapporté qu'il aurait été tué et jeté dans la rivière. Il n'y a pas eu d'enquêtes.
- Sur la colline Kadende de la commune Mwakiro, NINTIJE Emmanuel a été décapité par des personnes dont HARAGIRINTORE Nasser et HABIMANA Hassani qui l'ont trouvé dans sa maison dans la nuit du 12 au 13/3/2013 vers 23 h 30 minutes. Les enquêtes ont eu lieu et les présumés auteurs sont actuellement en prison.
- Sur la colline Karugunda de la commune Giteranyi, MUVUNYI Corneille a été tué la journée du 6/3/2013 par un groupe d'Imbonerakure sous le contrôle de responsables Imbonerakure, KAWEMBE et KARENZO. Le motif de son assassinat serait lié au vol de 2 chèvres qui lui était attribué. Les enquêtes ont eu lieu mais n'ont pas été concluantes puisque l'OPJ en charge du dossier a vite été muté vers Cankuzo. Toutefois, les chèvres qui étaient supposées être volées ont été trouvées et sont au commissariat de la police. L'épouse du défunt demande que justice soit rendue.
- Samson MIBURO, élève de la 3^{ème} au Lycée Technique de Ngagara a été tué dans la nuit du 29 au 30 Mars 2013 à son domicile du 6^{ème} avenue n° 13 Mutakura/Cibitoke par des voleurs armés de pistolet et de kalachnikov aux environs de 22 h 30 minutes. Ce jeune homme sortait des toilettes extérieures quand des bandits faisaient sortir de sa maison des objets dont un amplificateur. Dès qu'ils l'ont aperçu, ils ont tiré sur lui 2 balles avant de se sauver et il en est directement mort.
- Dans la nuit du dimanche le 3/3/2013 vers 21 heures, sur la colline Kiryama, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, NTANYUNGU Léonie et sa fille KWIZERA Mireille (13 ans), élève en 5^{ème} Primaire ont été enlevées dans leur maison pour être tuées à la machette à 600 mètres sur la colline Zina, zone Buvyuko en commune Bubanza. Sous l'accusation d'avoir commandité l'assassinat des deux voisines, Madame HARERIMANA Francine a été tuée lundi matin le 4/3/2013 par la population qui s'est fait justice.

BANDEREMBAKO Ezéchiel (le mari de HARERIMANA Francine) et SINZINKAYO Egide (un évadé de la Prison Bubanza) ont été présumés auteurs du double meurtre et vite arrêtés. Au parquet de Bubanza, les prévenus se sont disculpés en accusant Madame Francine HARERIMANA d'avoir comploté dans l'assassinat des deux premières victimes pour des raisons des conflits fonciers entre elle et sa marâtre NTANYUNGU Léonie en payant l'assassin. Selon les sources de la police et du Parquet Bubanza, SINZINKAYO Egide a

accepté qu'il est allé en RDC pour amener les bourreaux qu'il a conduits jusqu'au domicile des victimes. Le marché avait été conclu pour 400.000 FBU moyennant une avance de 40.000 FBU. Le 5/3/2013, le TGI Bubanza a siégé pour juger l'affaire et a condamné BANDEREMBAKO Ezéchiel et SINZINKAYO Egide à la prison à perpétuité.

- NDACAYISABA Jean-Claude (taxateur communal) a été étranglé puis poignardé par 6 jeunes Imbonerakure (NDABIKESHIMANA Diomède, NTAHOMBAYE Joachim, NTIRAMPEBA Justin, NDIKUMWENAYO Nestor, NDUWAYO Aloys et BUKURU Innocent) le 7/3/2013 vers 4 heures du matin. Le mobile de ce meurtre serait lié à une somme de vingt mille Francs Burundais que la victime venait de percevoir sur un camion de transport qui se rendait à Bujumbura et qu'il ne voulait pas partager avec ses collègues. Vendredi 8/3/2013, le Tribunal de Grande Instance de Bubanza a condamné tous ces jeunes à la prison à perpétuité sauf BUKURU Innocent pour être encore mineur.
- Le 7 mars 2013 vers 18 heures, MBONIMPA Viateur de la colline Ngara, zone Muramba, Commune et Province Bubanza a poignardé sa concubine NIYONKURU Adèle (enceinte). Celle-ci rentait de la visite de sa belle mère. La victime avait abandonné Viateur suite aux traitements inhumains et dégradants qu'il lui infligeait tous les jours. Pris de colère, ce dernier en a profité pour commettre le forfait. Le Tribunal de grande instance de Bubanza a vite siégé ce 11 /3/2013 et l'a condamné à la servitude pénale à perpétuité.
- Le 08/3/2013 vers 21h, sur la colline Maranga zone Buzirasazi en commune Murwi, HOSHIMARI Siméon a été attaqué par des malfaiteurs armés de machettes au moment où il rentrait du cabaret. Il est mort des coups de machette et quatre présumés assassins qui sont : NSAGUYE Claude, MIBURO Elie, MVUYEKURE Gaspard et BUKURU Balthazar ont été arrêtés et le dossier se trouve au niveau du parquet Cibitoke.
- Dimanche le 24/3/2013, sur la colline Buseruko, commune Mugina, vers 8h 00, a été retrouvé le cadavre de BIZIMANA Siméon dans le buisson proche de sa maison. Le corps du défunt n'avait comme trace de violence qu'une petite blessure au dessus de l'œil gauche et des traces de sang sur sa jambe droit. Il convient signaler que les bandits avaient volé chez le défunt son vélo et des pièces de rechange la nuit du 21 au 22 mars 2013. Aucune personne n'a été arrêtée pour des raisons d'enquête.
- Mardi, le 26/3/2013 vers 17h du soir, Madame Louise de la colline Karambi en commune Buganda a été tuée par son époux HATUNGIMANA. La défunte était enceinte et son époux lui a exigé de transporter un grand bagage (3 régimes de bananes liés ensemble). Celle-ci se sentant faible n'a pas exécuté l'ordre. Très furieux, il l'a battu violemment et la femme est décédée vers 18h de la même soirée. Le parquet de CIBITOKÉ s'est saisi du dossier.

- Dans la nuit du 05 mars aux environs de minuit, GATUTU Eric, professeur d'Histoire au Lycée Rumonge a été tué par des personnes qui lui ont tendu une embuscade lorsqu'il rentrait. Des conflits fonciers serraient à l'origine de ce meurtre.
- En date du 14.03.2013, un cadavre d'un homme inconnu a été retrouvé en décomposition au bord de la rivière Buzimba sur la colline Mushishi en zone Gitsiro, commune Vyanda. Le cadavre à été enterré par le chef de colline et le chef de zone à l'insu de l'administration communale et de la police.
- En province Makamba, NDIKUMAGENGE Sylvestre de la colline Kayogoro a été tué à Makamba-Centre, et puis retrouvé mort à coté de la rivière Mpojima en date du 14 Mars 2013. Les motifs de cet assassinat ne sont pas encore connus.
En date du 15 mars 2013, NSABIMANA de la colline Kiderege à été égorgé par les gens de la même localité. Pour toutes ces tueries, aucune enquête n'a été amorcée.

II.2. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique

Province	Nombres de personnes tuées	Nombres de personnes blessées
Bubanza	3	0
Bujumbura Mairie	1	0
Bujumbura Rurale	1	0
Bururi	2	4
Cankuzo	1	6
Cibitoke	7	1
Gitega	2	0
Kayanza	10	38
Karusi	-	-
Kirundo	0	3
Makamba	2	1
Muramvya	1	5
Muyinga	3	4
Mwaro	4	18
Ngozi	2	2
Rutana	1	2
Ruyigi	0	2
Total	40	86

II.3. Tableau synthèse des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs, de moyens utilisés et de motifs.

Types d'atteinte	Tués	Blessés	Totaux
1. Catégories d'auteurs			
• Agents de police	10	39	49
• Militaires	0	1	1
• Civils	18	25	43
• Groupes armés	1	14	15
• Inconnus	11	7	18
Totaux	40	86	126
2. Types d'armes utilisées			
• Armes blanches	16	22	38
• Fusils	11	47	58
• Grenades	0	5	5
• Empoisonnement	1	-	1
• Moyens non identifiés	12	12	24
Totaux	40	86	126
3. Catégories de motifs			
• Banditisme	4	12	16
• Litiges fonciers	5	0	5
• Règlement de comptes	7	12	19
• Motifs inconnus	24	62	86
Totaux	40	86	126

III. DES CAS DE VIOL ET DE TORTURE

III.1. Présentation générale

Comme dit le mois passé, les cas de viol augmentent de plus en plus alors que l'année passée, ils avaient diminué au point de faire penser à une progressive disparition de ce phénomène odieux.

Au cours de ce mois de mars 2013, les cas de victimes de viol enregistrés par nos observateurs à travers toutes les provinces du pays sont au nombre de 29. C'est dire que nous avons une moyenne de 26 cas de viol par mois dans les trois premiers mois de l'année 2013 alors que l'année passée, nous avons atteint une moyenne de 9 cas à la même période. C'est dire donc que la situation s'empire.

En ce qui concerne la torture, les données nous montrent que cette pratique tend à être abandonnée (7 cas de victimes contre 17 cas au mois de Février et 14 cas au mois de Janvier). Ces tortures sont actuellement commises par 3 catégories d'auteurs à savoir : les militaires, les policiers et les administratifs qui sont souvent de mèche avec la population ou les Imbonerakure. Voici quelques cas :

- ☞ Le 17/02/2013, MASIGO Rose (épouse de BUKURU André) de la colline de Kirasira en commune de Butezi a été tabassée par le chef de zone Butezi Daniel HABONIMANA lorsqu'une commerçante d'arachide l'accusait faussement de voler un paquet d'arachide. Le chef de zone qui a été saisi pour régler le cas n'a pas fait de vérification mais plutôt s'est contenté à la punir en la frappant très fort avant de lui enjoignant de ne pas saisir les corps de justice sur ce cas. Il a, par après, fait payer 5.000F à la marchande d'arachides qu'il a remis à MASIGO Rose pour qu'elle aille se faire soigner.
- ☞ NIYONKURU Oscar (32 ans) de la colline de Gicaca en commune de Gisuru a été ligoté bras et jambes joints durant toute la nuit puis a été frappé à l'aide de gourdins par le chef de colline Bunyumbo, MISAGO Moïse qui l'accusait d'être voleur. Tout a commencé par un contrat verbal d'achat d'une vache entre NIYONKURU Oscar et CIKIRIRWA Vital à une somme de 500.000 FBU. En réalité CIKIRIRWA Vital n'avait pas de vache à vendre. C'est lorsqu'il amenait la dernière somme qu'il est tombé dans un piège et le chef de colline Bunyumbo l'a considéré comme voleur. Après l'avoir battu, il l'a conduit au cachot de police et l'OPJ lui a fait payer 120.000 FBU d'amende sans quittance. Il a réclamé la quittance et lors de sa relaxation, l'OPJ a fini par lui rembourser sa somme. Il a porté plainte contre CIKIRIRWA Vital sur l'escroquerie (dossier: RMP11909/N.E). Le prévenu a bénéficié d'une mise en liberté provisoire le 08/03/2013. Concernant la plainte contre le chef de colline, l'OPJ a refusé de le convoquer pour l'interroger sur ses actes de torture.

- ☛ Accusé d’avoir volé un téléphone portable par MUTUNGUKWARI Marc, le sous chef de colline de Gahemba, commune de Ruyigi, NTAKARUTIMANA Révérien (38 ans), planton au parquet de Ruyigi, originaire de la même colline, a passé la nuit ligoté après avoir été roué de coups de bâtons en date du 02/03/2013. Le présumé tortionnaire a été arrêté le 03/03/2013 sur une infraction de torture. Le dossier RMP : 11957/H.A est en cours au Parquet de Ruyigi.

- ☛ Dans la nuit du 26 au 27 février 2013, vers 21 heures, NSHIMIRIMANA Mathias, adjoint du chef de secteur Gifurwe a été torturé par BIZIMANA, chef d’antenne position Gifurwe et le chef de poste PSI en Commune Mpanda. Selon la victime, les deux responsables de la police lui auraient donné plusieurs coups de bottines parc qu’il aurait refusé une convocation qu’il devrait remettre à quelqu’un. La victime nous a déclaré éprouver des douleurs intenses partout son corps. En date du 17.03.2013 à 21h, SABIMBONA Augustin de la colline Mutambara en zone Buruhukiro dans la commune Rumonge à été torturé par le chef de poste de la position de police à Buruhukiro, prénommé Thomas. Il l’a tabassée par des coups secs de giffles au visage, des coups de pied à la poitrine, des coups de ceinturons de policier (cicatrices apparentes). L’origine de la torture a été la querelle entre la victime et le policier suite à une commande de boisson qu’elle avait faite dans un bistrot. NSABIMANA sera emprisonné et relaxé quelques jours après, suite à l’intervention de notre observateur des droits humains à Rumonge.

Sans être exhaustif, les cas enregistrés par nos observateurs provinciaux des droits humains se répartissent comme suit :

Bubanza (4 viols-1 torture), Bujumbura Mairie (5 viols), Bujumbura Rural (1viol), Bururi (2 viols-2 tortures), Cankuzo (1 viol), Cibitoke (3 viols), Gitega (1 viol), Kayanza (4 viols), Kirundo (2 viols), Makamba (1torture), Muramvya (1 viol), Muyinga (3 viols), Mwaro (1 viol), Rutana (1 viol), Ruyigi (3 tortures).

Notons que la province de Ngozi n’a enregistré aucun cas de viol ni de torture. Pour la province de Karusi, les données n’ont pas été disponibles.

.../...

III.2. Tableau synthèse de la répartition par province des victimes de viol et de torture.

Province	Nombres de victimes de viol	Nombres de victimes de torture
Bubanza	4	1
Bujumbura Mairie	5	0
Bujumbura Rurale	1	0
Bururi	2	2
Cankuzo	1	0
Cibitoke	3	0
Gitega	1	0
Kayanza	4	0
Karusi	-	-
Kirundo	2	0
Makamba	0	1
Muramvya	1	0
Muyinga	3	0
Mwaro	1	0
Ngozi	0	0
Rutana	1	0
Ruyigi	0	3
Total	29	7

III.3. Tableau synthèse des auteurs de viol et de torture

Catégories	Nombres d'auteurs de viol	Nombres d'auteurs de torture
Agents de l'administration	1	0
Agents de polices	0	3
Militaires	0	4
Groupes ou bandes armées	0	0
Civils	25	0
Inconnus	3	0
Total	29	7

IV. DE L'ETAT DE LA DETENTION

IV.1. Présentation générale

IV.1.1. Dans les cachots

Les visites des cachots effectuées par les observateurs provinciaux dans tous les cachots communaux ont révélées les irrégularités suivantes :

- les inspections des cachots sont très rares surtout dans les communes éloignées des chefs-lieux des provinces.
- en province Cibitoke, des cas de détentions illégales et prolongées : cas de RUZOCIMANA Isaac. Il a passé plus de 3 mois au cachot de Cibitoke sans dossier. Le cas de : MANIRAGARURA Jacques, NSAGUYE Jona et KARENZO Eric qui ont été victimes d'une attaque qui a été commanditée par le commerçant MANIRAKIZA Donatien de Ndora en commune Bukinanyana et qui n'ont jamais été écoutés par le Parquet depuis le mois de Décembre 2012.
- le retard dans le transfert des détenus vers le parquet pouvant passer plus d'une semaine en attendant un véhicule pour cette opération.
- les conditions de vie dans les cachots des communes des provinces du Centre Ouest du pays restent toujours critiques car les uns n'ont pas de trous d'aération suffisants et d'autres sont trop étroites avec des toitures usées.
- des Administrateurs communaux qui emprisonnent encore et gardent des gens dans les cachots pendant plusieurs jours en les accusant de vendre ou de consommer des boissons dites prohibées et en leur infligeant des amendes qui varient de 50.000 à 100.000 FBU (cas de Mwaro).

IV.1.2. Dans les prisons

- ❖ Dans la région centre - Est:
 - la population carcérale ne connaît pas la loi qui la régit,
 - l'accès très limitée des vulnérables à une justice équitable pourtant leur reconnu par tous les textes et lois nationaux et internationaux;
 - la lenteur dans le jugement des dossiers judiciaires des prévenus, souvent à cause de la non comparution des témoins entraînant des remises qui sont à l'origine des détentions préventives prolongées.
 - la non exécution des jugements rendus,
 - le retard de transfert des dossiers et des détenus condamnés au premier degré par les juridictions (cas du TGI Ruyigi, Rutana, Cankuzo et Karusi) mais qui ont interjeté appel auprès de la Cour d'Appel de Gitega;

- ❖ Les détenus des prisons de Ngozi et Muyinga se plaignent de la lenteur des procès et des conditions de vie peu humaines et la surpopulation qui caractérisent les milieux carcéraux.
- ❖ En province Bururi, les détenus de la prison de Bururi qui ont interjeté appel auprès de la juridiction supérieure à Bujumbura logent toujours dans cette maison d'arrêt alors que leurs dossiers ont été déjà transférés.
- ❖ Le manque de rigueur dans la surveillance et la garde de détenus occasionnant des évasions : cas de l'évasion dans la prison de Rumonge d'un détenu condamné à la prison à perpétuité pour chef de vol qualifié. Dans la prison de Bubanza, un prisonnier a été fusillé en cours d'évasion et il est mort à l'hôpital Prince Régent de Bujumbura.

IV.1.3. De l'assistance judiciaire des prévenus pour viol et autres infractions

Les activités du mois de Mars ont été dominé par une campagne d'assistance des dossiers de viol et autres infractions des provinces Makamba, Kayanza, Muyinga. L'activité a été organisée par l'APRODH en collaboration avec les Tribunaux de Grande Instance. Ainsi,

- du 4 au 7 mars 2013, 34 dossiers du ressort du TGI Makamba dont les prévenus sont logés à la prison centrale de Rumonge ont été plaidés. Ainsi, 22 d'entre eux ont été mis en délibéré et 12 autres, remis à une audience ultérieure.
- A la même période, 26 dossiers en provenance du TGI Kayanza ont été plaidés à Ngozi : 11 dossiers ont été pris en délibéré tandis que 14 ont été remis à une date ultérieure.
- du 4 au 8 Mars 2013, 31 dossiers ont été plaidés à Karusi et 13 dossiers seulement ont été pris en délibéré.
- du 5 au 8 et le 14 Mars 2013, 47 prévenus de Kirundo ont bénéficié de l'assistance judiciaire. On notera que 23 dossiers ont été mis en délibéré alors que 24 autres ont été reportés à une date ultérieure.
- le 6 Mars 2013, 4 dossiers ont été plaidés à Muramvya dont 2 ont été pris en délibéré et 2 autres remis à une date ultérieure.
- du 11 au 15 Mars 2013, à Muyinga, sur 30 dossiers étaient fixés au rôle, 17 ont été pris en délibéré.

En dehors de ces dossiers en instances judiciaires pour lesquels l'APRODH a mobilisé 12 avocats affectés par équipes de deux par siège pour une session d'environ une semaine, deux personnes particulières ont sollicité l'assistance judiciaire auprès de l'APRODH. Cette organisation, comme elle le fait pour d'autres personnes en quête d'une justice équitable, leur a payé les services d'avocats. Les audiences ont respectivement eu lieu le 14 et le 20 Mars 2013.

L'organisation des sessions d'assistance judiciaire a requis de l'APRODH la prise en charge financière totale des frais y afférents.

IV.2. Situation carcérale dans les 11 prisons du pays au 31/03/2013

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Nourrissons		Evadés
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Bubanza	100	272	90	1	167	5	4	0	5	0	3	0	0
Bururi	250	167	101	4	46	9	2	0	5	0	1	0	0
Gitega	400	938	612	37	243	19	17	2	8	0	2	3	3
Mpimba	800	2232	1501	51	586	26	45	3	20	0	3	4	1
Muramvya	100	382	124	6	234	11	4	1	2	0	0	1	1
Muyinga	300	333	183	8	127	5	4	0	6	0	1	1	0
Ngozi (F)	250	61	0	19	0	41	0	1	0	0	4	1	0
Ngozi (H)	400	1136	575	0	552	0	5	0	4	0	0	0	3
Rumonge	800	424	80	2	317	16	5	0	3	1	1	1	1
Rutana	350	199	83	3	108	2	0	1	2	0	0	1	0
Ruyigi	300	427	226	9	170	10	9	1	2	0	3	0	0
Total	4 050	6571	3575	140	2550	144	95	9	57	1	18	12	9
			3575+140=3715		2550+144=2694		95+9=104		57+1=58		18+12=30		9

V. ASSISTANCE JURIDIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET ORIENTATION

Dans cette rubrique, nous évoquerons les activités d'écoute, de conseil, d'accompagnement juridique (orientation des justiciables, suivi de leurs dossiers judiciaires, assistance à la rédaction des plaintes) et plaidoyer en faveur des personnes vulnérables qui se confient au siège de l'APRODH ou à ses antennes.

En province Ruyigi, l'observateur provincial a visité le cachot de la PJ/Ruyigi et la prison de Ruyigi. Au total, 30 détenues de la prison et 13 retenus du cachot ont été assistés, tandis que 7 justiciables ont été reçues au bureau, écoutées, orientées ou accompagnées.

En province de Cankuzo, l'observateur provincial a visité les cachots des communes de : PSI /Cankuzo, Gisagara et Kigamba. Lors de ces visites, il a apporté une assistance à 82 retenus. Bien plus, quatre personnes ont été reçues au bureau ont été écoutées, orientées, mais également accompagnées vers des structures adaptés à leur prise en charge.

En province Gitega, 137 personnes dont 84 personnes privées de liberté (30 détenus de la prison de Gitega, 54 retenus des cachots des communes Makebuko, Nyarusange, Gitega /PJ et Gitega/PSI) ont bénéficié d'une assistance multiforme. Aussi, 53 personnes qui se sont confiées au bureau de l'antenne ont été écoutées, orientées et accompagnées auprès des instances appropriées.

En province Kirundo, 7 justiciables se sont confiés au bureau de l'antenne de l'APRODH et ont bénéficié de l'accompagnement juridique. En province Ngozi, l'observateur provincial a reçu, dans son bureau, 4 personnes ayant des problèmes divers et tous ont eu l'aide psychologique et juridique nécessaire. De même, l'observateur des droits humains en province Muyinga a lui aussi reçu 4 justiciables au moment où l'observateur de Kayanza en a accueilli huit.

En provinces Mwaro, Muramvya et Bujumbura Rurale, les observateurs des droits humains ont accueilli dans leurs bureaux au total 18 personnes qui avaient des problèmes divers. La plupart avait des problèmes fonciers et les dossiers rendus au niveau des tribunaux n'avançaient pas à l'allure normale. De plus, ils ont remarqué la lenteur au niveau de l'exécution des jugements déjà rendus. Parmi ces personnes reçues, il y en avait qui demandaient une assistance juridique pour que les leurs retenus ou détenus soient rétablis dans leurs droits. Toutes ces personnes ont été entendues, des conseils suivant la nature du problème exposé leur ont été donnés, une orientation et un accompagnement juridique approprié leur ont été réservés, cas par cas.

En province Bubanza, 42 personnes ayant des problèmes divers ont été reçues par l'observateur provincial des droits humains. Quatre d'entre eux ont bénéficié d'une orientation et un

accompagnement juridique, 26 ont été aidées dans la rédaction des plaintes et 12 autres ont été orientés et conseillés.

En province Cibitoke, l'antenne de l'APRODH a reçu des cas des personnes qui se croyaient victimes d'une injustice manifestée par le parquet et certains de ces cas ont reçu satisfaction. A titre d'illustratif, RUZOCIMANA Isaac qui venait de passer 3 mois au cachot sans dossier a été libéré grâce à l'intervention d'APRODH.

Un autre cas est celui de l'enfant MITANGA Lyse victime de viol. Le Procureur de la République à Cibitoke a fait semblant de transférer le violeur à la prison de MPIMBA alors qu'il allait le relâcher à la sortie du cachot. Le Parquet a livré un mandat d'arrêt suite au lobbying de l'APRODH.

Dans la même province de Cibitoke, le différent foncier qui oppose KWIZERAMANA Charles à son père NDAYISHIMIYE Amos, l'APRODH a également joué un grand rôle. Ayant 5 enfants, ce parent voulait vendre toute sa propriété. Ainsi, sur l'orientation et les conseils de l'APRODH, la famille a interdit la vente de la propriété.

En provinces Bururi, Makamba et Rutana, 41 personnes se sont confiés à l'APRODH au niveau des antennes provinciales.

Enfin, en Mairie de Bujumbura, 70 cas de personnes confrontées aux divers problèmes relatifs notamment aux litiges sociaux, aux conflits fonciers, aux conflits familiaux, aux problèmes de détention et aux dossiers qui n'avancent pas ont été reçus au siège de l'APRODH. Chacun a eu une réponse à son problème.

VI. CONCLUSION

Nous venons de faire un tour d'horizon des problèmes qui, au cours de ce mois de mars 2013, ont handicapé la promotion des droits humains dans notre pays, mais également des aspects positifs relevés dans la répression des infractions par l'autorité judiciaire là où cette dernière s'est manifestée.

Au point de vue sécuritaire, la circulation des bandes armées (surtout dans la province Cankuzo) et les affrontements avec les forces de l'ordre et de sécurité, les actes répréhensibles posés par les Imbonerakure à l'encontre de la population qui sont décriés par cette dernière mais qui sont passés sous silence par certaines autorités administratives et judiciaires, la détention illégale des armes à feu par la population civile et la consommation des boissons dites prohibées sont les principaux ingrédients qui alimentent l'insécurité au sein des populations.

Au côté politique, la conférence des acteurs politiques burundais organisée par le BNUB en début du mois de Mars 2013 a apporté un léger mieux dans le milieu politique burundais en général et en particulier dans les activités et les relations entre les partis politiques en particulier. Prions le Ciel pour que les engagements pris au niveau de la « *feuille de route* » soient le mot d'ordre des protagonistes.

Au point de vue judiciaire, l'APRODH loue l'institution du système des audiences parallèles car les dossiers sont rapidement traités et les détentions préventives prolongées diminuent progressivement. Le traitement des cas de flagrance est aussi de nature à diminuer les cas d'impunité avec ses multiples conséquences. Il a aussi le mérite de limiter les détentions préventives prolongées inutiles et parfois mesquines.

Des personnes sont, du jour au lendemain tuées, suite aux conflits fonciers. Du point de vue social, les conflits du genre constituent une gageure dans la cohabitation au sein des familles. La méthodologie utilisée par la CNTB pour régler les conflits entre rapatriés et résidents n'est pas de nature à apaiser les esprits des uns et des autres. Ce qui risque de provoquer, dans l'avenir, de graves problèmes sociaux.

Tous les problèmes sus énumérés ont une grande incidence sur le respect des droits humains. En effet, des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique se manifestent et se multiplient ici et là dans le pays. Que de personnes sont retrouvées mortes dans certaines provinces sans que les assassins puissent être identifiés.

Le viol et la torture ne sont pas moins des formes d'atteinte à l'intégrité physique des personnes. Nous constatons fort malheureusement que ces phénomènes se reproduisent d'un mois à l'autre alors que l'année dernière, la tendance était à la baisse. Jadis relevés principalement chez les Officiers de police judiciaire, les cas de torture et de traitements inhumains sont aujourd'hui observés chez des administratifs qui agissent des fois de connivence avec la population ou les jeunes affiliés au parti au pouvoir. Les acteurs du secteur de la justice -dont certains se sont déjà montrés sensibles- sont interpellés à agir en chœur pour combattre ces fléaux, rien qu'en appliquant la loi aux délinquants.

Au vu de tous ces problèmes multiformes qui sont à la base du non respect des droits humains, le gouvernement devrait procéder aux mesures de redressement, tels

- le désarmement de tous les détenteurs illégaux d'armes à feu,
- la poursuite judiciaire des présumés auteurs et les exécutants dans l'incident de Businde qui a coûté la vie à plusieurs innocents,
- le changement de méthodologie au niveau de la CNTB pour adopter celle qui rassure tout le monde et qui n'incite pas à la haine, et
- la définition par le ministère de la santé publique des boissons dites prohibées pour mettre fin

aux emprisonnements arbitraires, aux amendes non officielles et prévenir cette consommation dont les conséquences sont très lourdes pour la société.

Pour sa part, l'APRODH continuera à sensibiliser la population à la résolution des problèmes fonciers par la voie judiciaire. Encouragée par les résultats des dernières activités d'assistance judiciaire des dossiers de viol et autres infractions, elle va intensifier ces activités pour être autant faire que se peut, aux côtés de nombreux justiciables qui sollicitent l'aide légale.
